

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 16 mars 2023

N° 2023-08	Relèvement du nombre de Vice-Présidents
------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 10h00, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan			X	
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain			X	
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 15
Date de convocation du Conseil : 10 mars 2023
Secrétaire élu : Benjamin BADOUARD

Conformément à l'alinéa 1 de l'article R2221-9 du Code général des collectivités territoriales, l'article 7.1 des statuts de la Régie dispose que « *le Conseil d'administration élit, en son sein, parmi les membres du collège des représentants issus du Conseil de la Métropole (...) au moins 1 et au plus 3 Vice-Présidents ou Vice-Présidentes* ».

Lors de sa séance du 21 janvier 2022, le Conseil d'administration a fixé le nombre de Vice-Président à 1. Le rôle du Vice-Président pendant la période de préfiguration, circonscrit au remplacement de la Présidente, ne nécessitait pas de prévoir un nombre de Vice-Présidents plus important.

Florestan GROULT a été élu Vice-Président lors de la même séance par délibération n° 2022-3.

Or, les commissions thématiques « Préservation de la ressource », « Exploitation », et « Usagers et accès pour tous » ont depuis été mises en place et se sont réunies plusieurs fois pendant l'année 2022. L'intérêt de leurs travaux est unanimement reconnu, les élus ont affirmé leur souhait de voir leur action se prolonger.

Il apparaît dorénavant opportun de confier leur pilotage à un(e) Vice-Président(e).

Dès lors, il s'avère nécessaire, dans un premier temps de relever le nombre de Vice-Présidents à 3, et, dans un second temps, de procéder à l'élection de deux Vice-Président(e)s supplémentaires.

Ce relèvement ne remet pas en cause l'élection de Florestan GROULT qui continuera à assurer son mandat de Vice-Président jusqu'à son terme.

L'objet de la présente délibération concerne le relèvement du nombre de Vice-Présidents.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-D2023-08-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Vu l'article R2221-9 du Code général des collectivités,

Vu l'article 7.1 des statuts d'Eau du Grand Lyon – la Régie,

Vu les délibérations du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon – la Régie n° 2022-2 et 2022-3 du 21 janvier 2022,

Considérant l'opportunité de confier la présidence des commissions « Préservation de la ressource », « Exploitation », et « Usagers et accès pour tous » à un(e) Vice Président(e),

DELIBERE,

Article 1. Le nombre de Vice-Présidents du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon – la Régie, fixé à 1 par délibération n° 2022-2 du 21 janvier 2022, est relevé à 3.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,

Le secrétaire de séance

Anne GROSERRIN



Benjamin BADOUARD



Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-D2023-08-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023